Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

ARTS

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU BLOC C8 : MISE EN ŒUVRE DE MÉTHODES ET D'OUTILS DU CHAMP DISCIPLINAIRE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ARTS	3,0 INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet et d'une calculatrice autorisée.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : GALERIE MUNICIPALE DES ATELIERS DU CANAL, BORDEAUX

Cadre de l'évaluation : le référentiel national mentionné pour C8 correspond à un bloc de compétences et ne définit pas une épreuve nationale unique, une durée ni un coefficient propres à cette épreuve. Les modalités de contrôle relèvent de l'établissement. Le présent sujet est construit pour évaluer les compétences décrites dans le bloc C8 fourni : recherche documentaire spécialisée, emploi d'une terminologie descriptive et critique, et repérage de l'organisation institutionnelle et associative de la création artistique. La durée et le coefficient affichés constituent des paramètres de cette évaluation.

La galerie municipale des Ateliers du Canal prépare l'exposition collective *Rives et passages*, consacrée aux représentations contemporaines des espaces de circulation. Vous intervenez comme assistant ou assistante de programmation. À partir du dossier technique, vous devez vérifier les ressources documentaires, construire une analyse argumentée de deux œuvres, proposer une implantation chiffrée et préparer une note destinée à la coordination de l'exposition.

Les données de dimensions, de coûts, de circulation et de fonctionnement figurant dans les documents sont les données de travail retenues pour cette étude. Les exigences de circulation indiquées dans le cahier des charges sont des consignes du site pour cette exposition.

PARTIE 1 : Recherche documentaire et vérification des sources (5 points)

Mobiliser des ressources documentaires spécialisées et établir la fiabilité des informations

Vous préparez la notice de salle de l'exposition *Rives et passages*. Les documents DT 2 et DT 3 contiennent les informations disponibles sur les œuvres, leurs auteurs, les sources et les interlocuteurs. Pour chaque réponse, distinguez les informations documentées des éléments qui restent à vérifier.

Éléments à vérifier avant rédaction de la notice

Élément	Information disponible	Source indiquée
Titre de l'œuvre A	Le quai après la pluie	Fiche de l'artiste et notice de la galerie
Date de l'œuvre A	2022	Fiche de l'artiste
Technique de l'œuvre A	Photographie pigmentaire sur papier	Notice de la galerie
Droit de reproduction de l'œuvre A	Autorisation de reproduction non jointe au dossier	À demander à l'artiste ou à son ayant droit

Données et sources fournies dans le dossier technique

1.1 (2 points) À partir du DT 2, sélectionnez trois ressources adaptées à la préparation d'une notice de salle. Pour chacune, précisez l'information qu'elle permettrait de vérifier et indiquez un critère permettant d'évaluer sa fiabilité ou sa pertinence.

1.2 (1,5 point) Établissez, à partir des informations du dossier, une distinction entre deux faits vérifiés et deux informations qui doivent encore être confirmées avant publication. Présentez votre réponse sous forme de liste.

1.3 (1,5 point) Le dossier indique que l'autorisation de reproduction de l'œuvre A n'est pas jointe. Indiquez la démarche à engager avant l'impression de la notice illustrée et précisez pourquoi la mention de la source seule ne suffit pas, au regard de la règle de propriété intellectuelle rappelée au DT 2.

PARTIE 2 : Description et analyse critique des œuvres (6 points)

Mobiliser une terminologie descriptive et critique adaptée aux arts visuels

Les œuvres A et B sont décrites au DT 2. La question porte sur une analyse construite à partir des seules données communiquées. N'attribuez pas aux artistes d'intention qui ne serait pas étayée par les descriptions ou par une source identifiée.

Données descriptives comparées des œuvres A et B

Critère	Œuvre A : Le quai après la pluie	Œuvre B : Ligne de fuite
Date et médium	2022, photographie pigmentaire sur papier	2024, peinture acrylique sur toile
Dimensions	120 × 80 cm	100 × 70 cm
Description visuelle documentée	Vue de quai après une pluie ; la ligne du bord du quai traverse l'image ; des reflets occupent le premier plan	Composition abstraite ; deux bandes diagonales sombres traversent un champ clair ; contrastes marqués entre lignes et surfaces
Éléments d'analyse déjà documentés	Profondeur construite par la perspective ; présence de reflets au premier plan	Composition organisée par les diagonales et par l'opposition clair-sombre

Extrait des fiches d'œuvres communiquées par la galerie

2.1 (2 points) Rédigez une description formelle de l'œuvre A en 80 à 120 mots. Distinguez ce qui est visible de ce qui relève de l'interprétation. Mobilisez au moins quatre termes descriptifs précis, dont un terme relatif à la composition, un relatif à l'espace et un relatif à la lumière ou à la couleur.

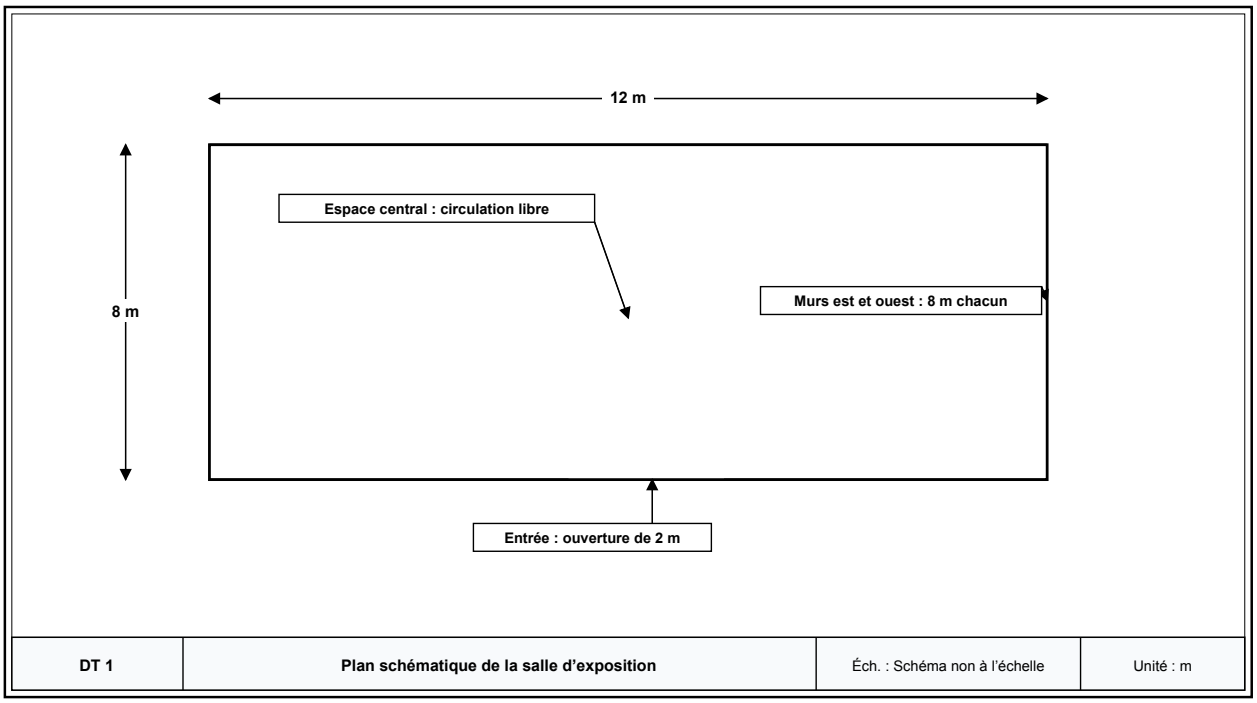
2.2 (2 points) Comparez les œuvres A et B selon deux axes d'analyse au choix parmi la composition, la construction de l'espace, le rapport entre lignes et surfaces, ou le traitement de la lumière et des contrastes. Pour chaque axe, appuyez votre comparaison sur un élément observable dans chacune des deux œuvres.

2.3 (2 points) Proposez une problématique commune aux deux œuvres, puis rédigez un court paragraphe argumenté de 100 à 140 mots montrant comment chacune contribue à cette problématique. Votre réponse doit s'appuyer sur au moins trois éléments précis issus du tableau et distinguer description et interprétation.

PARTIE 3 : Implantation de l'exposition et chiffrage (6 points)

Lire un document de conception, vérifier un métrage et établir un coût prévisionnel

La salle et les œuvres sont décrites au DT 1 et au DT 2. Le parcours doit conserver une largeur libre de circulation d'au moins 1,40 m selon le cahier des charges de la galerie. Les six œuvres doivent être installées sur les murs disponibles. Pour le calcul de leur emprise linéaire, prévoyez un intervalle de 0,50 m entre deux œuvres successives. Les impressions sont facturées 18,00 € par mètre carré. Chaque encadrement coûte 42,00 €. Une réserve de 8 % est ajoutée au sous-total impression et encadrement.



Plan de principe fourni par la galerie. Les dimensions réelles et les longueurs de murs utilisables sont précisées au DT 1.

3.1 (1,5 point) À partir du DT 1, calculez la longueur totale de murs utilisables pour l'accrochage. Montrez le calcul en tenant compte de l'ouverture de l'entrée et des longueurs utilisables explicitement indiquées dans le document.

3.2 (2,5 points) À partir des dimensions des six œuvres du DT 2, calculez la surface totale d'impression en mètres carrés, puis le coût d'impression, le coût des encadrements et le sous-total. Appliquez ensuite la réserve de 8 % et donnez le coût prévisionnel total, arrondi au centime. Utilisez les relations suivantes : surface d'une œuvre rectangulaire, $S = largeur \times hauteur$; réserve, $R = 0,08 \times sous\text{-}total$; coût total, $C = sous\text{-}total + R$.

3.3 (2 points) Calculez l'emprise linéaire des six œuvres sur leurs murs, en ajoutant un intervalle de 0,50 m entre chaque paire d'œuvres successives. Indiquez si l'implantation est compatible avec la longueur totale de murs utilisables. Proposez ensuite un principe d'implantation qui préserve la circulation centrale demandée au cahier des charges.

PARTIE 4 : Organisation institutionnelle et préparation de la coordination (3 points)

Repérer les acteurs de la création artistique et transmettre une information professionnelle exploitable

Le DT 3 présente les acteurs mobilisables pour l'exposition. Vous préparez une note courte à l'attention de la responsable de programmation. Appuyez-vous sur les missions indiquées dans le dossier et ne confondez pas les rôles de production, de diffusion, de documentation et de médiation.

Acteurs et fonctions dans le projet d'exposition

Acteur	Fonction indiquée	Besoin du projet auquel il peut répondre
Galerie municipale	Accueil du public, diffusion et programmation	Organisation de l'exposition et accueil des visiteurs
Artiste ou ayant droit	Production des œuvres et gestion des autorisations liées à leur reproduction	Validation des informations et autorisation de reproduction
Association Images en partage	Médiation et accompagnement de projets artistiques locaux	Préparation d'une rencontre publique

Synthèse des informations du DT 3

4.1 (1 point) Identifiez, pour chacun des trois acteurs du tableau, une responsabilité pertinente dans la préparation de l'exposition et associez-la à une action concrète à réaliser.

4.2 (1 point) Indiquez quel interlocuteur doit être contacté en priorité pour obtenir l'autorisation de reproduction de l'œuvre A et quel acteur peut être sollicité pour préparer une rencontre de médiation. Justifiez chaque choix à partir du DT 3.

4.3 (1 point) Rédigez une note de transmission de 60 à 80 mots à la responsable de programmation. Elle doit mentionner une vérification documentaire à effectuer, une décision d'implantation à prendre et un interlocuteur à mobiliser.

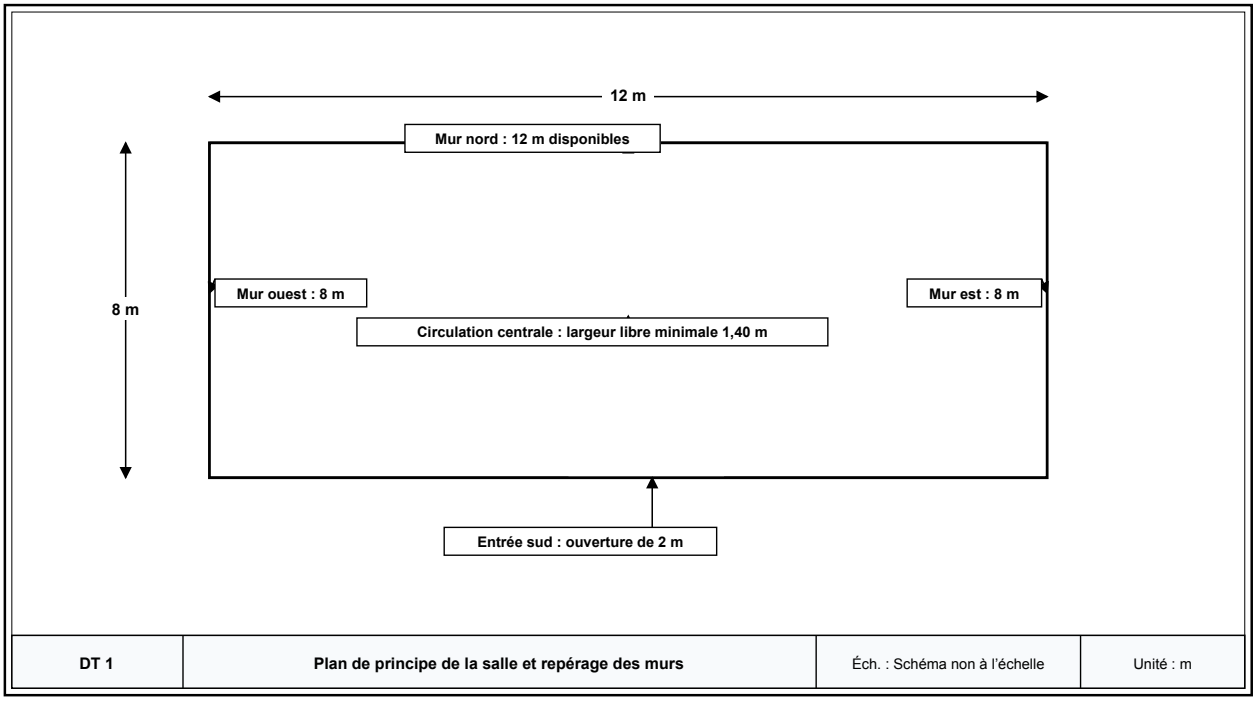
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SALLE D'EXPOSITION, DIMENSIONS ET CONTRAINTES D'IMPLANTATION

La salle rectangulaire mesure 12 m de longueur sur 8 m de largeur. L'entrée, située sur le mur sud, forme une ouverture de 2 m. Les longueurs de murs réellement disponibles pour l'accrochage sont : mur nord, 12 m ; mur sud hors ouverture, 6 m ; mur est, 8 m ; mur ouest, 8 m. La longueur totale utilisable est à déterminer par addition de ces quatre valeurs.

Le cahier des charges de la galerie impose de conserver dans l'espace central une circulation libre d'au moins 1,40 m de largeur. Cette valeur est une exigence propre au projet d'exposition. Le plan fourni est schématique et n'est pas à l'échelle ; seules les dimensions écrites dans le présent document font foi. Aucun élément ne doit être fixé au sol.



La porte est figurée sur le mur sud. La circulation centrale doit rester libre.

Caractéristiques utiles à l'implantation

Élément	Valeur	Consigne
Longueur de la salle	12 m	Dimension intérieure
Largeur de la salle	8 m	Dimension intérieure
Murs disponibles pour l'accrochage	12 m + 6 m + 8 m + 8 m	Longueur totale à calculer
Circulation centrale	1,40 m minimum	Zone libre, sans œuvre ni mobilier
Fixation au sol	Non autorisée	Les supports restent contre les murs

Données du cahier des charges de la galerie

DT 2 : FICHES D'ŒUVRES, SOURCES ET COÛTS PRÉVISIONNELS

Les descriptions ci-dessous sont les informations documentaires communiquées par les artistes et la galerie. Elles ne remplacent pas une observation directe des œuvres. Les dimensions sont données en largeur par hauteur.

Œuvre A : ***Le quai après la pluie.*** Artiste : Nora Belkacem. Date : 2022. Photographie pigmentaire sur papier. Dimensions : 120 × 80 cm. Description communiquée : vue de quai après une pluie ; la ligne du bord du quai traverse l'image ; des reflets occupent le premier plan. La fiche de l'artiste et la notice de la galerie concordent sur le titre, la date et le médium. L'autorisation de reproduction n'est pas jointe.

Œuvre B : ***Ligne de fuite.*** Artiste : Simon Ravel. Date : 2024. Peinture acrylique sur toile. Dimensions : 100 × 70 cm. Description communiquée : composition abstraite ; deux bandes diagonales sombres traversent un champ clair ; contrastes marqués entre lignes et surfaces. La fiche d'œuvre fournie par la galerie mentionne les dimensions et le médium.

Œuvres C à F. Les dimensions sont les suivantes : œuvre C, 80 × 120 cm ; œuvre D, 140 × 90 cm ; œuvre E, 110 × 80 cm ; œuvre F, 90 × 100 cm. Pour le calcul d'impression, toutes les œuvres sont traitées comme des formats rectangulaires, sans déduction de marge.

Calculs de production. Le coût d'impression est de 18,00 € par mètre carré. Le coût d'un encadrement est de 42,00 € par œuvre. Après calcul du sous-total impression et encadrement, ajouter une réserve de 8 % de ce sous-total.

Ressources documentaires possibles. Fiche d'œuvre signée ou validée par l'artiste ; notice de la galerie ; catalogue d'exposition identifié ; entretien daté et attribué ; site institutionnel ; base documentaire spécialisée avec auteur, date et références ; page sans auteur ni date. La loi relative à la propriété intellectuelle prévoit que la reproduction d'une œuvre protégée nécessite l'autorisation du titulaire des droits, sauf exception applicable. La seule indication de la source ne constitue pas en elle-même une autorisation de reproduction.

Inventaire des six œuvres à accrocher et à chiffrer

Repère	Titre	Médium	Largeur (cm)	Hauteur (cm)
A	Le quai après la pluie	Photographie pigmentaire sur papier	120	80
B	Ligne de fuite	Peinture acrylique sur toile	100	70
C	Sans titre, étude de rive	Dessin au graphite sur papier	80	120
D	Passage nord	Photographie couleur sur papier	140	90
E	Surface d'eau	Peinture acrylique sur toile	110	80
F	Contour mobile	Dessin à l'encre sur papier	90	100

Dimensions en centimètres, largeur × hauteur

Ressources documentaires : critères de sélection

Type de ressource	Informations potentiellement vérifiables	Points de vigilance
Fiche validée par l'artiste	Titre, date, médium, dimensions, éléments de démarche	Vérifier la date de validation et l'identité de l'auteur
Catalogue identifié	Notice, reproduction, contexte d'exposition	Vérifier l'éditeur, la date et les crédits
Base documentaire spécialisée	Références, parcours, expositions, bibliographie	Vérifier l'auteur de la notice et les références citées
Page sans auteur ni date	Information indicative à contrôler	Ne pas la retenir seule comme source de référence

Les sources sont à choisir en fonction de la vérification recherchée

DT 3 : ORGANISATION DU PROJET, INTERLOCUTEURS ET RÉPARTITION DES FONCTIONS

La galerie municipale des Ateliers du Canal assure la programmation, la diffusion des œuvres dans le cadre de l'exposition et l'accueil du public. L'artiste ou l'ayant droit est l'interlocuteur à solliciter pour valider les informations relatives à l'œuvre et examiner la demande d'autorisation de reproduction. L'association Images en partage mène des actions de médiation et accompagne des projets artistiques locaux ; elle peut être sollicitée pour préparer une rencontre publique. La responsable de programmation coordonne les échanges, valide l'implantation et reçoit les notes de préparation.

Pour la préparation de la notice illustrée, consignez la source de chaque information retenue, vérifiez la cohérence entre les documents disponibles et transmettez les points non résolus à la responsable de programmation avant impression.

Répertoire des interlocuteurs du projet

Interlocuteur	Rôle dans le projet	Contact utile pour
Responsable de programmation	Coordination et validation de l'implantation	Arbitrages, réception des notes et suivi du calendrier
Artiste ou ayant droit	Validation des informations et examen des demandes relatives aux droits	Confirmation de notice et autorisation de reproduction
Association Images en partage	Médiation et accompagnement de projets artistiques locaux	Préparation d'une rencontre publique
Galerie municipale	Programmation, diffusion et accueil du public	Organisation de l'exposition et conditions d'accueil

Fonctions communiquées par la galerie

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : vérification documentaire et répartition des responsabilités

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux avec des réponses brèves et précises. Pour chaque information, indiquez le document ou l'interlocuteur pertinent. Vous pouvez joindre une feuille supplémentaire en indiquant clairement le numéro de la question.

Tableau de vérification documentaire

Information à établir	Source ou interlocuteur à mobiliser	Critère de fiabilité ou vérification à effectuer	Statut : vérifié ou à confirmer
Titre, date et médium de l'œuvre A			
Dimensions des œuvres			
Autorisation de reproduction de l'œuvre A			

Acteurs et actions à réaliser

Acteur	Responsabilité retenue	Action concrète
Galerie municipale		
Artiste ou ayant droit		
Association Images en partage		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : métrage et chiffrage de l'exposition

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez chaque case. Présentez les opérations de calcul sur votre copie ou dans les cases prévues. Convertissez les dimensions en mètres avant de calculer les surfaces. Arrondissez les coûts au centime.

Calcul de la surface totale d'impression

Repère	Calcul de la surface en m²	Surface en m²
A		
B		
C		
D		
E		
F		
Total		

Feuille de métrage et de coût prévisionnel

Élément calculé	Opération	Résultat
Longueur totale des murs utilisables		
Emprise des six œuvres et intervalles		
Coût d'impression		
Coût des six encadrements		
Sous-total		
Réserve de 8 %		
Coût prévisionnel total		
Compatibilité de l'emprise avec les murs disponibles		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.